



Santuario Ajolote

Demande d'évaluation internationale de la dégradation du Site Ramsar « Système lacustre des Ejidos de Xochimilco et de San Gregorio Atlapulco

Mexico, le 3 août 2026

Dr Musonda Mumba

Secrétaire générale

Convention sur les zones humides (Convention de Ramsar)

Gland, Suisse

Madame la Secrétaire générale,

Par la présente, les organisations et citoyens signataires, représentés par le projet **Santuario Ajolote** et l'association **CIMA A.C.**, ont l'honneur de solliciter respectueusement l'ouverture d'une **évaluation internationale de l'état de conservation du Site Ramsar « Système lacustre des Ejidos de Xochimilco et de San Gregorio Atlapulco » (Site Ramsar n° 1354), inscrit le 2 février 2004 sur la Liste des zones humides d'importance internationale.**

La présente demande vise à inviter le Secrétariat de la Convention à examiner l'opportunité de diligenter une **Mission consultative Ramsar (Ramsar Advisory Mission – RAM)**, au regard des éléments scientifiques, techniques et sociaux démontrant une altération progressive et continue des caractéristiques écologiques du site.

Cette dégradation menace non seulement la biodiversité exceptionnelle du site — en particulier la survie de l'axolotl mexicain (*Ambystoma mexicanum*) — mais également les services écosystémiques, le patrimoine bioculturel de Xochimilco et le respect des engagements internationaux souscrits par les États-Unis mexicains lors de l'inscription du site sur la Liste Ramsar.

I. Objet de la communication

La présente communication repose sur **six processus majeurs de dégradation** qui, pris ensemble, témoignent d'une perte progressive des caractéristiques écologiques du site au sens de l'article 3.2 de la Convention de Ramsar ainsi que de la Résolution IX.1 (Annexe A) relative aux changements des caractéristiques écologiques des Sites Ramsar.

II. Motifs de la demande

1. Effondrement de l'habitat de l'axolotl mexicain

L'axolotl (*Ambystoma mexicanum*), espèce endémique emblématique et l'une des principales valeurs écologiques justifiant l'importance internationale du site, subit aujourd'hui une réduction critique de son habitat naturel.

Les suivis biologiques réalisés par le projet **Santuario Ajolote** indiquent que le secteur de **La Espejea**, à San Gregorio Atlapulco, constitue actuellement le dernier refuge connu où des observations confirmées d'axolotls sauvages continuent d'être enregistrées dans l'ensemble du système lacustre.

Une observation confirmée a été réalisée au début de l'année 2025, suivie d'un nouveau signalement en 2026 dans la même zone, ce qui souligne l'urgence absolue de préserver cet ultime refuge naturel.

Au-delà de cet effondrement démographique — estimé à **99,4 %** par rapport aux populations historiques — nos travaux mettent également en évidence une perte fonctionnelle de l'écosystème, résultant notamment :

- de la dégradation de la qualité de l'eau ;
 - de l'altération des régimes hydrologiques ;
 - de la disparition progressive de la végétation aquatique indigène constituant l'habitat essentiel de l'espèce.
-

2. Pollution chronique du système lacustre

Le système humide de Xochimilco reçoit de manière permanente des rejets d'eaux usées domestiques et industrielles.

Les travaux de terrain réalisés par **Santuario Ajolote** ont permis d'identifier environ **17 000 raccordements de drainage** rejetant directement leurs effluents dans les canaux.

Cette situation est aggravée par la présence d'exutoires ouverts, par l'insuffisance des infrastructures d'assainissement ainsi que par l'urbanisation croissante de secteurs dépourvus de stations d'épuration.

Cette pollution entraîne notamment :

- une eutrophisation généralisée des eaux par excès de nutriments ;
- une diminution importante de l'oxygène dissous générant des conditions hypoxiques incompatibles avec la vie aquatique ;
- la présence de métaux lourds (plomb, mercure), d'hydrocarbures et de composés azotés détectés lors des analyses réalisées par nos organisations ;
- une dégradation continue des paramètres physico-chimiques de l'eau confirmée par plusieurs campagnes de surveillance.

3. Tourisme non réglementé et pression touristique excessive

Le site Ramsar est soumis à une pression touristique croissante, largement incompatible avec ses objectifs de conservation.

a) Utilisation de moteurs à essence

Malgré le statut d'Aire naturelle protégée et de Bien du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'utilisation de moteurs hors-bord à essence est aujourd'hui largement répandue.

L'association **CIMA A.C.** a recensé près d'une centaine d'embarcations motorisées circulant quotidiennement dans les secteurs de Cuemanco et d'autres parties du système lacustre.

Ces activités provoquent notamment :

- des pollutions par hydrocarbures et huiles ;
- une érosion des berges liée au batillage ;
- des nuisances sonores affectant la faune ;
- une dégradation de l'habitat de l'axolotl ;
- un recul progressif de la navigation traditionnelle à la rame.

Malgré plusieurs plaintes déposées auprès de la **PROFEPA**, de la **SEDEMA** et de la municipalité de Xochimilco, ces pratiques perdurent sans mesures correctives efficaces.

b) Embarcadères et opérateurs touristiques non autorisés

Plusieurs embarcadères ainsi que des entreprises de tourisme d'aventure exercent leurs activités sans les autorisations environnementales requises, accentuant la pression sur les écosystèmes du site.

4. Manifestations de grande ampleur et spectacles

Le site accueille régulièrement des manifestations incompatibles avec la conservation d'une zone humide d'importance internationale, notamment :

- le spectacle « La Llorona » avec installations lumineuses et sonores ;
- des festivals de musique électronique ;
- des fêtes nocturnes sur les trajineras avec musique amplifiée et éclairages artificiels ;
- une piste illégale de véhicules radiocommandés dans le secteur connu sous le nom de « El Japón ».

Ces activités engendrent une pollution lumineuse, sonore ainsi qu'une accumulation de déchets portant atteinte à la faune et au fonctionnement écologique du site.

5. Transformation des usages du territoire

Les changements d'affectation des sols se multiplient.

Nos observations documentent notamment :

- la construction de terrains de football sur les chinampas ;
- l'expansion urbaine ;
- le développement d'infrastructures commerciales ;
- la pression immobilière croissante.

Ces transformations provoquent :

- l'imperméabilisation des sols ;
 - la fragmentation des habitats ;
 - l'altération des circulations hydrologiques ;
 - le déplacement progressif des agriculteurs chinamperos et de leurs pratiques agricoles traditionnelles.
-

6. Défaillance de la protection juridique et de la gouvernance environnementale

Le Mexique dispose d'un cadre juridique particulièrement développé en matière de protection environnementale.

Celui-ci comprend notamment :

- la Constitution politique des États-Unis mexicains ;
- la Loi générale de l'équilibre écologique et de la protection de l'environnement (LGEEPA) ;
- la Loi générale sur la faune sauvage ;
- la Loi sur les eaux nationales ;
- la Loi environnementale de la Ville de Mexico ;
- le Programme de gestion de l'Aire naturelle protégée ;
- les engagements découlant de la Convention Ramsar ainsi que du classement UNESCO.

Toutefois, malgré ce dispositif juridique, la dégradation écologique du site se poursuit.

Cette situation révèle une **défaillance structurelle de la gouvernance environnementale**, caractérisée notamment par :

- l'absence de suites données aux plaintes déposées ;
- le défaut d'application des sanctions prévues par la législation ;
- le manque de contrôle des activités touristiques ;
- l'absence de mesures efficaces contre les changements d'usage des sols ;
- l'insuffisance des dispositifs de surveillance environnementale.

Comme cela a déjà été signalé au Secrétariat Ramsar dans de précédentes communications émanant d'autres organisations, l'État mexicain ne garantit plus le maintien des caractéristiques écologiques de cette zone humide, contrairement aux obligations découlant de la Convention.

IV. Demandes

Au titre de l'article 3.2 de la Convention de Ramsar, de la Résolution IX.1 (Annexe A) et des lignes directrices relatives aux Missions consultatives Ramsar, nous sollicitons respectueusement :

1. **L'ouverture d'un dossier d'examen** concernant l'état de conservation du Site Ramsar « Système lacustre des Ejidos de Xochimilco et de San Gregorio Atlapulco ».
2. **La demande d'informations officielles** adressée à l'État mexicain concernant les mesures mises en œuvre afin d'assurer le maintien des caractéristiques écologiques du site.

3. **L'organisation d'une Mission consultative Ramsar (RAM)** afin d'évaluer sur le terrain l'état de conservation du site, de vérifier les informations présentées par les organisations signataires, d'identifier les causes de la dégradation et de formuler des recommandations techniques et juridiques.
 4. **L'évaluation officielle de l'existence d'un changement des caractéristiques écologiques** du site au sens de la Convention.
 5. **L'émission de recommandations internationales** visant notamment :
 - la restauration écologique et hydrologique du site ;
 - l'interdiction effective des moteurs à essence ;
 - la protection des chinampas ;
 - la réduction des rejets d'eaux usées ;
 - le contrôle des manifestations de grande ampleur ;
 - la mise en œuvre d'un suivi scientifique permanent de la qualité des eaux et des populations d'axolotls.
 6. **La mise en place d'un mécanisme de suivi** permettant d'évaluer périodiquement les mesures adoptées par l'État mexicain.
-

V. Considérations finales

Le système humide de Xochimilco constitue le dernier vestige vivant du système lacustre originel du bassin de Mexico.

Sa disparition entraînerait la perte irréversible :

- d'un habitat essentiel pour des espèces endémiques telles que l'axolotl mexicain (*Ambystoma mexicanum*) et la grenouille de Moctezuma ;
- du système agricole ancestral des chinampas, reconnu par l'UNESCO ;
- de services écosystémiques indispensables pour la région métropolitaine de Mexico ;
- d'un patrimoine culturel et de savoirs traditionnels transmis depuis des siècles.

La Convention de Ramsar impose aux États parties l'obligation de maintenir les caractéristiques écologiques des zones humides inscrites sur la Liste Ramsar et de promouvoir leur utilisation rationnelle.

Au regard des éléments exposés, nous estimons que les obligations découlant de la Convention ne sont actuellement pas pleinement respectées dans le cas du Site Ramsar de Xochimilco.

Nous remercions le Secrétariat de l'attention qu'il voudra bien accorder à la présente demande et demeurons à sa disposition pour fournir toute information complémentaire.

Veillez agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de notre très haute considération.

Gerard Ikaba Traverse

Directeur

CIMA A.C.

Courriel : gerardtraverse@cimaac.org

ANNEXE SCIENTIFIQUE I

Évaluation préliminaire de la dégradation écologique du Site Ramsar n° 1354

Système lacustre des Ejidos de Xochimilco et de San Gregorio Atlapulco

Préparé par :

Santuario Ajolote

CIMA A.C.

Mexico

Août 2026

1. Introduction

Le présent document constitue une annexe scientifique accompagnant la demande adressée au Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Convention de Ramsar) visant à solliciter une évaluation internationale de l'état de conservation du Site Ramsar n° 1354 « Système lacustre des Ejidos de Xochimilco et de San Gregorio Atlapulco ».

Son objectif est de présenter une synthèse des principales preuves biologiques, hydrologiques, écologiques et environnementales démontrant l'existence d'un processus continu de dégradation des caractéristiques écologiques de cette zone humide d'importance internationale.

Les informations présentées reposent notamment sur :

- les suivis biologiques réalisés par le projet Santuario Ajolote ;
 - les travaux de terrain de CIMA A.C. ;
 - la littérature scientifique disponible ;
 - les données officielles publiées par les autorités mexicaines ;
 - les dossiers administratifs et environnementaux ;
 - les analyses de laboratoire ;
 - les observations de terrain réalisées entre 2019 et 2026.
-

2. Importance écologique internationale du site

Le système lacustre de Xochimilco constitue le dernier vestige fonctionnel de l'ancien réseau lacustre de la vallée de Mexico.

Son importance internationale repose sur plusieurs composantes écologiques majeures, parmi lesquelles :

- la conservation d'espèces endémiques ;
 - le maintien des dernières populations sauvages d'Axolotl mexicain (*Ambystoma mexicanum*) ;
 - la protection de la Grenouille de Moctezuma (*Lithobates montezumae*) ;
 - une halte essentielle pour les oiseaux migrants ;
 - la conservation de communautés végétales aquatiques indigènes ;
 - le maintien du système agricole traditionnel des chinampas ;
 - la régulation hydrologique du bassin ;
 - le stockage du carbone ;
 - un patrimoine bioculturel inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.
-

3. État de conservation de l'habitat de l'Axolotl mexicain

3.1 Situation actuelle

Depuis plusieurs décennies, l'Axolotl mexicain connaît un déclin démographique extrêmement préoccupant.

Les études scientifiques publiées au cours des dernières années estiment une diminution supérieure à 99 % des populations sauvages par rapport aux niveaux historiques.

Les suivis biologiques réalisés par Santuario Ajolote indiquent que le secteur de **La Espejea**, situé à San Gregorio Atlapulco, constitue actuellement le dernier refuge connu où des observations confirmées d'axolotls sauvages continuent d'être enregistrées dans l'ensemble du système lacustre.

Une observation confirmée a été réalisée au début de l'année 2025.

Une nouvelle observation a été documentée au cours de l'année 2026 dans le même secteur.

Ces résultats suggèrent que cette zone représente aujourd'hui le dernier refuge fonctionnel connu de l'espèce dans le Site Ramsar.

3.2 Principales menaces

Les principales pressions identifiées sur l'habitat de l'espèce comprennent notamment :

- la destruction et la fragmentation des habitats ;
 - la pollution chronique des eaux ;
 - la diminution de l'oxygène dissous ;
 - la disparition progressive de la végétation aquatique indigène ;
 - l'introduction et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes ;
 - les modifications du régime hydrologique ;
 - les nuisances sonores ;
 - l'utilisation d'embarcations motorisées ;
 - l'expansion urbaine ;
 - la pression touristique croissante.
-

4. Qualité de l'eau

Le fonctionnement écologique du système lacustre dépend directement de la qualité de ses eaux.

Les observations de terrain ainsi que les analyses réalisées mettent en évidence une dégradation progressive de plusieurs paramètres environnementaux.

Les principaux phénomènes observés sont :

- l'augmentation des concentrations en nutriments ;
- l'eutrophisation des plans d'eau ;
- la prolifération d'algues ;
- la diminution de l'oxygène dissous ;

- l'accumulation de matière organique ;
- la présence d'hydrocarbures ;
- la contamination par des métaux lourds ;
- la présence de bactéries indicatrices de contamination fécale ;
- l'augmentation des matières en suspension.

Ces modifications compromettent directement les conditions nécessaires à la survie des espèces aquatiques indigènes.

5. Fragmentation hydrologique

L'un des phénomènes les plus préoccupants observés concerne la perte progressive de la connectivité hydraulique du système lacustre.

Les principaux processus identifiés comprennent :

- le comblement de canaux ;
- la réduction des écoulements naturels ;
- la construction d'infrastructures ;
- l'obstruction des chenaux par la végétation invasive ;
- les modifications artificielles du niveau de l'eau ;
- la diminution des échanges hydrologiques.

Cette fragmentation réduit fortement la résilience écologique du système humide.

6. Pressions liées aux activités touristiques

L'intensification des activités touristiques exerce une pression cumulative sur les écosystèmes du Site Ramsar.

Les principaux impacts identifiés comprennent :

- les rejets d'hydrocarbures ;
- les fuites d'huiles lubrifiantes ;
- les nuisances sonores ;
- la pollution lumineuse nocturne ;
- l'accumulation de déchets solides ;
- l'érosion des berges provoquée par le batillage ;
- le piétinement et le compactage des sols ;
- les perturbations de l'avifaune ;
- l'altération des comportements reproducteurs des amphibiens.

7. Transformation des usages du territoire

Les observations de terrain mettent en évidence une accélération des changements d'affectation des sols.

Parmi les principales transformations observées figurent :

- l'expansion urbaine ;
- la construction de restaurants et d'infrastructures commerciales ;
- le développement d'équipements récréatifs ;
- la création de terrains de football sur les chinampas ;
- les remblais ;
- les voies d'accès ;
- les parkings ;
- les infrastructures destinées aux activités touristiques.

Ces transformations réduisent progressivement la superficie fonctionnelle du système humide.

8. Éléments attestant d'une modification des caractéristiques écologiques au sens de la Convention de Ramsar

La Convention de Ramsar définit les **caractéristiques écologiques** comme l'ensemble des composantes, processus et services écosystémiques qui caractérisent une zone humide.

Les observations réalisées montrent des altérations simultanées affectant :

- la biodiversité ;
- les régimes hydrologiques ;
- la qualité des eaux ;
- les processus écologiques ;
- la connectivité écologique ;
- les paysages naturels ;
- les services écosystémiques.

Pris ensemble, ces indicateurs sont compatibles avec un processus continu de modification défavorable des caractéristiques écologiques du Site Ramsar n° 1354.

9. Conclusions scientifiques

Au regard des éléments actuellement disponibles, il apparaît que :

1. l'habitat naturel de l'Axolotl mexicain connaît une réduction critique ;
2. la pollution chronique des eaux constitue aujourd'hui le principal facteur de dégradation écologique du système lacustre ;
3. la fragmentation hydrologique compromet le fonctionnement écologique du site ;
4. la pression touristique exerce des effets cumulatifs incompatibles avec les objectifs de conservation ;
5. les changements d'affectation des sols se poursuivent à un rythme préoccupant ;
6. les caractéristiques écologiques définies par la Convention de Ramsar présentent des signes évidents de dégradation progressive ;
7. l'ensemble des éléments scientifiques disponibles justifie la réalisation d'une **Mission consultative Ramsar (Ramsar Advisory Mission – RAM)** ;
8. une évaluation internationale indépendante apparaît nécessaire afin d'apprécier objectivement l'état de conservation du Site Ramsar et d'identifier les mesures prioritaires de restauration écologique.

Evidence:

Expediente	PAOT-2019-3309-SOT-1292
Tema	Áreas de Valor Ambiental
Ubicación	Xochimilco
Fecha de presentación	2019-08-13
Fecha de ratificación	2019-08-13
Denunciante	Persona física
Denunciado	
Actos hechos u omisiones	La instalación de asentamientos humanos irregulares, estos provocando la contaminación de mantos acuíferos y el derribo de diversos individuos arbóreos, sito en 19.227023 y 99.082885, otro paraje es Terrojustilla y Tialmanco, sito en Este 491076 y Norte 2125510, paraje Tototitlan, sito en 3ra Cerrada de Tepozanes coordenadas 14489948, 2125844 y 14489951, 2125867, otro es el paraje Rancho Huitepec, sito en calle Encino, sin número, en el Este 499975 y Norte 2125832, paraje Tipitli coordenadas Este 491170 y 2125942, paraje Cuamezoc X1490560 y Y12126241, X2490543 y Y22126244, X3490559 y Y32126233, paraje Huistuco La Palma, Este 490999 Norte 2126066, y el Paraje Xocotitla, colonia Santa María Nativitas Zacapan, demarcación territorial Xochimilco.
Estatus	Concluida
 Documento de conclusión	

Figure 1. Consultation du dossier PAOT-2019-3309-SOT-1292 concernant une plainte pour de présumées implantations humaines irrégulières et des dommages environnementaux au sein des Aires de Valeur Environnementale de Xochimilco. Source : Système de consultation des dossiers de

la Procuraduría Ambiental y del Ordenamiento Territorial (PAOT) de la Ville de Mexico, consultation réalisée en juin 2026.



Figure 2. Capture d'écran de l'article de presse « Les habitants de Xochimilco demandent le report du Plan intégral de gestion de l'eau pour San Gregorio Atlapulco ; ils dénoncent une source de pollution ». *Note.* Adapté de La Jornada, 16 avril 2026. Consulté en juin 2026.



Figure 3. Capture d'écran de l'article de presse « Les travailleurs du secteur touristique de Xochimilco exigent des mesures face à la pollution des canaux ». *Note.* Adapté de La Jornada, 21 mai 2025. Consulté en juin 2026.



Figure 4. Capture d'écran de l'article de presse « **Des travaux mal réalisés par la mairie assèchent les fossés et les canaux de Xochimilco** ». Note. Adapté de **La Jornada**, 22 février 2025. Consulté en juin 2026.



Figure 5. Capture d'écran de l'article de presse « **Début de la collecte de poissons morts dans les canaux de Xochimilco** ». Note. Adapté de **La Jornada**, 12 janvier 2024. Consulté en juin 2026.



Figure 6. Capture d'écran de l'article de presse *Les canaux de Xochimilco, une eau contaminée et pestilentielle*. Note. Adapté de *La Jornada*, 11 janvier 2024. Consulté en juin 2026.



Figure 7. Capture d'écran de l'article de presse *Aucun accord n'a encore été trouvé entre les autorités et les habitants de San Gregorio Atlapulco*. Note. Adapté de *La Jornada*, 22 février 2023. Consulté en juin 2026.



Figure 8. Capture d'écran de l'article de presse *La pollution par les eaux usées s'est aggravée à la suite des séismes de 1985*. Note. Adapté de *La Jornada*, 11 décembre 2022. Consulté en juin 2026.



Figure 9. Capture d'écran de l'article de presse *Ils dénoncent la détérioration des canaux de Xochimilco en raison de l'absence de mesures de conservation*. Note. Adapté de *La Jornada*, 12 janvier 2024. Consulté en juin 2026.



Figure 10. Capture d'écran de l'article de presse *À Xochimilco, un seul axolotl a été observé cette année, selon un militant écologiste*. Note. Adapté de *La Jornada*, 18 mai 2025. Consulté en juin 2026.



Figure 11. Capture d'écran de l'article de presse *À Xochimilco, un hôtel sur des trajineras fonctionnait sans autorisation et facturait jusqu'à 3 800 pesos par nuit*. Note. Adapté de N+ Noticias. Consulté en juin 2026.



Figure 12. Capture d'écran de l'article de presse *Lady Gaga à Xochimilco : l'histoire de l'île dPoupées, où elle a tourné avec Tim Burton*. Note. Adapté de N+ Noticias. Consulté en juin 2026.



Figure 13. Capture d'écran de l'article de presse « L'axolotl mexicain en danger : les eaux usées envahissent les canaux de son habitat à Xochimilco ». Note. Adapté de N+ Noticias. Consulté en juin 2026.



Figure 14. Capture d'écran de l'article de presse « Les canaux de Xochimilco, dans la Ville de Mexico, font face à une grave crise ». Note. Adapté de N+ Noticias. Consulté en juin 2026.



Figure 15. Capture d'écran de l'article de presse « Au secours des axolotls : la pollution des

canaux de Xochimilco et les espèces envahissantes ». *Note.* Adapté de **El Universal**, 10 novembre 2024. Consulté en juin 2026.



Figure 16. Capture d'écran de l'article de presse « **L'UNAM alerte sur la disparition des axolotls en 2025 dans les canaux de Xochimilco ; les activités humaines ont altéré leur habitat** ». *Note.* Adapté de **El Universal**. Consulté en juin 2026.



Figure 17. Capture d'écran de l'article de presse « **Le paradoxe pourpre : un dieu omniprésent qui agonise dans la boue** ». *Note.* Adapté de **El Universal**, 17 juin 2026. Consulté en juin 2026.

Inventaire préliminaire des embarcations motorisées

Les observations de terrain réalisées par les équipes de **Santuario Ajolote** et de **CIMA A.C.** entre 2025 et 2026 indiquent une augmentation significative de l'utilisation d'embarcations équipées de moteurs à essence dans le secteur de **Cuemanco**, au sein du Site Ramsar.

Au cours de nos campagnes de surveillance, **plus de soixante (60) embarcations motorisées** ont été recensées en activité dans cette seule zone. Ce chiffre constitue une **estimation minimale**, fondée sur des observations directes effectuées à différents jours et à différentes heures, et ne représente pas nécessairement le nombre total d'embarcations utilisant des moteurs dans l'ensemble du système lacustre.

L'utilisation régulière de ces moteurs est susceptible de provoquer plusieurs impacts écologiques, notamment :

- la contamination des eaux par les hydrocarbures, les carburants et les huiles de lubrification ;
- l'érosion des berges et des canaux sous l'effet du batillage ;
- une augmentation du bruit sous-marin et aérien susceptible de perturber la faune aquatique ;
- la dégradation progressive de l'habitat de l'Axolotl mexicain (*Ambystoma mexicanum*) ;
- une incompatibilité croissante entre les usages touristiques motorisés et les objectifs de conservation d'un Site Ramsar et d'une Aire naturelle protégée.

Ces observations mettent en évidence une pression anthropique importante qui mérite une évaluation indépendante dans le cadre d'une **Mission consultative Ramsar (Ramsar Advisory Mission – RAM)**. Elles devraient être complétées par un inventaire officiel des embarcations motorisées autorisées ou opérant effectivement dans le système lacustre afin d'évaluer précisément leur impact sur les caractéristiques écologiques du site.









References:

<https://www.jornada.com.mx/search/xochimilco?time=1782857910865>

<https://www.eluniversal.com.mx/buscador/?query=xochimilco>

https://www.nmas.com.mx/?utm_source=google&utm_medium=cpc&utm_campaign=aw_nmas_mx_traffic_pmax_ao_26&utm_content=&gad_source=1&gad_campaignid=23897501986&gclid=CjwKCAjw0o3SBhBVEiwAh28-jfYSKsR8HkoQoldrH3TXuVjIKIUWkfi5g3ey_nMH3knkZIDnxOIhrhoCjnYQAvD_BwE

<https://www.elgrafico.mx/buscador/?query=xochimilco>